



SETCa
FGTB

Aux travailleurs de la CP330 Soins à domicile - Revalidation

Augmentation de la prime syndicale !

Le montant de la prime syndicale 2019 (payable en 2019) est augmenté.
Vous recevrez votre formulaire via votre employeur en mai.

Quels sont les nouveaux montants applicables pour la prime 2019 ?

- € 100 pour les affilié·e·s payant une cotisation temps plein
- € 50 pour les affilié·e·s payant une cotisation temps partiel

Période de paiement

- Du 1 juillet 2019 au 30 septembre 2019

Conditions pour avoir droit à la prime :

- Être membre du SETCa depuis le 1er octobre 2018 au plus tard,
- Être en règle de cotisation,

Afin de garantir le meilleur traitement de votre prime :

- Contrôler et compléter éventuellement vos données personnelles : seuls les formulaires complets et signés peuvent être acceptés pour la paiement
- Transmettre votre formulaire soit à votre délégué ou directement à votre régionale SETCa.

Des questions ? Vos délégués ou votre section régionale sont à vos côtés pour y répondre

***Vous souhaitez vous affilier et dessiner un meilleur avenir avec le SETCa ?
Contactez une section régionale SETCa ou cliquez sur « M'affilier » sur
www.setca.org.***

Ensemble, on est plus forts !

